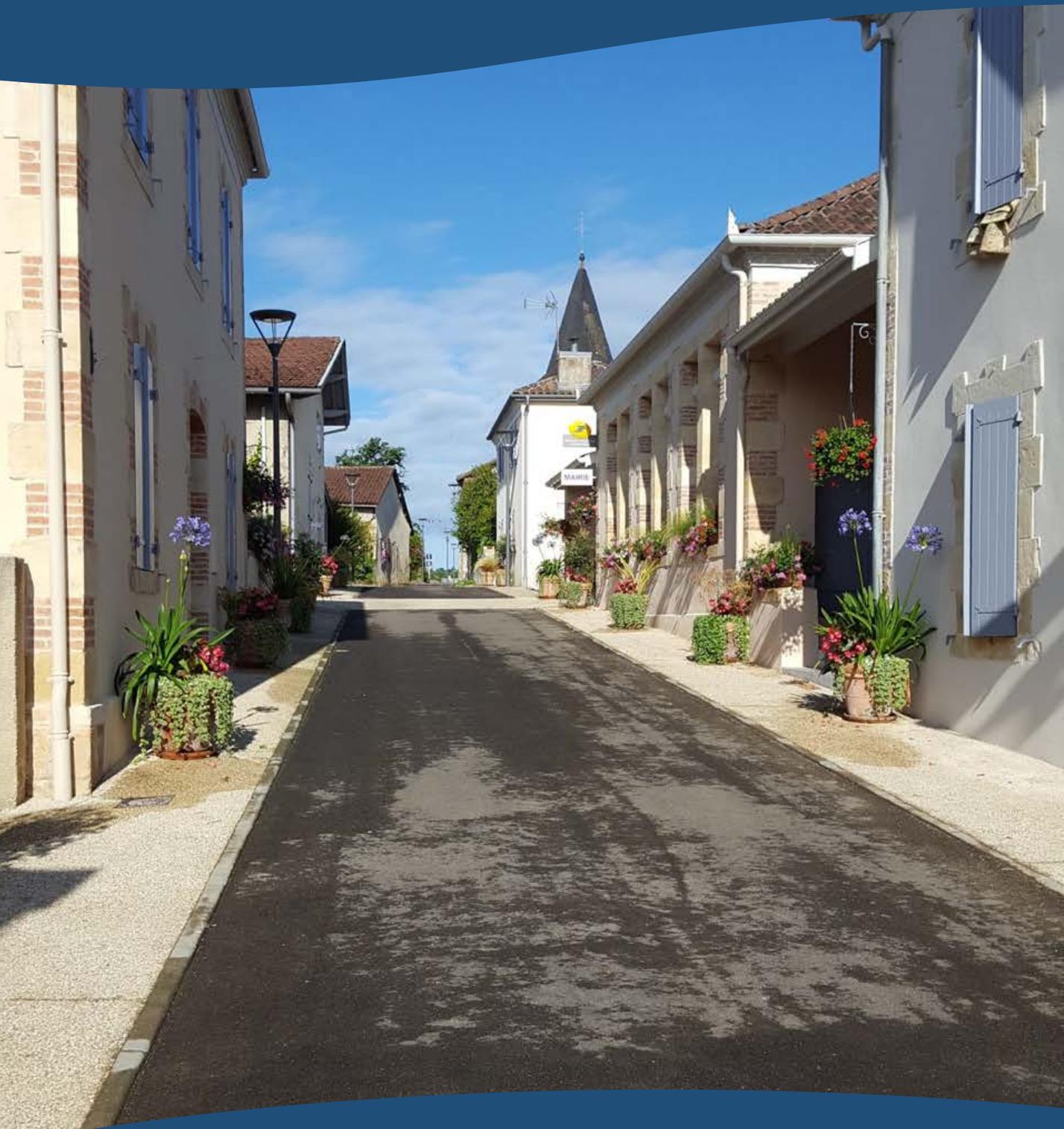


Bulletin communal



2017

Le Mot de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous présenter notre nouveau bulletin relatant la vie de la commune en 2017.

Vous retrouverez une première partie consacrée à la vie administrative : état civil, informations communales, réalisations 2017, nouvelle Communauté de Communes CHALOSSE TURSAN, Sivu scolaire Le Luy de France et divers syndicats Puis, un deuxième volet rappelant les moments de convivialité qui ont eu lieu l'année dernière ainsi qu'un résumé, accompagné chaque fois de nombreuses photos, des différentes manifestations organisées par nos associations. J'en profite pour vous remercier de votre présence lors de ces manifestations. Venez toujours plus nombreux, c'est un encouragement pour les bénévoles !

Je voudrais exprimer toute ma gratitude à tous les membres des associations, les rédacteurs et rédactrices de ce journal, tous les employés communaux mais aussi à mes collègues du Conseil Municipal. La solidarité qui existe nous permet d'effectuer divers travaux et ainsi économiser de l'argent sur le budget communal.

J'espère que vous prendrez plaisir à parcourir ces quelques pages.

Nous attendons aussi vos suggestions et restons à votre écoute.

Bonne lecture et à bientôt.

Anny MARSAN

Sommaire

Vie communale

- *Etat Civil 2017*
- *Informations communales*
 - *Subvention voyage d'étude*
 - *Horaires et coordonnées*
 - *Tarifs de location de la salle polyvalente*
 - *PACS*
 - *Carte grise*
 - *Carte d'identité et passeport*
- *Agence Postale Communale*
- *Ce qui change au 1^{er} janvier 2018*
- *Réalisations 2017*
- *Projets réalisés*
 - *Rénovation des façades des bâtiments communaux*
 - *Accessibilité*
 - *Racks*
 - *Vaisselle*
 - *Tondeuse*
 - *Vitrine affichage*
 - *Chemins*
 - *Terrasse logement*
 - *Containers salle*
 - *Restauration du comptoir*
- *Fleurissement*

Intercommunalité et syndicats

- *Communauté de Communes Chalosse Tursan*
 - *La maison de santé pluridisciplinaire*
 - *Les médiathèques Chalosse Tursan*
- *Le SIVU scolaire Le Luy de France*

Les moments de convivialité

- *Vœux 2017*
- *La journée des mamans*
- *La journée des aînés*
- *Après-midi détente*
- *Cérémonie du 11 novembre*
- *La culture à Cazalis*
- *Téléthon 2017*
- *ADMR*

La vie associative

- *Association Communale des fêtes, sports et loisirs de Cazalis*
 - *Le mot du Président*
 - *Bilan financier*
 - *Fêtes de Cazalis*
 - *Sortie à Bordeaux*
- *Activités physiques*
- *Bar de Cazalis*
 - *Bilan financier*
 - *Animation*
- *ACCA de Cazalis*
 - *Le mot du Président*
 - *Bilan financier*
 - *Compte-rendu Assemblée Générale*
- *Les animations de l'ACCA de Cazalis*
 - *Concours de belote*
 - *Repas de fin de battues*
 - *Traditionnel repas de la chasse*



CAZALIS



Vie Communale

Etat Civil 2017



Naissances

Néant

Mariage

Patrick RECALT-GUISSAGAITS et Claire HARNIE se sont unis le 15 juillet 2017



Décès

Omer CAZAUX est décédé le 1^{er} janvier 2017

Suzanne LUQUET est décédée le 04 juillet 2017

Robert LACAZEDIEU est décédé le 03 septembre 2017



Informations Communales

Subvention voyage d'étude

Comme chaque année, la Commune de Cazalis accorde une subvention de 50 € par an et par enfant de Cazalis pour le financement d'un voyage de 3 jours minimum, organisé dans le cadre scolaire. Le versement sera effectué sur la présentation d'un RIB et d'un attestation de participation au voyage établie par l'établissement.

Horaires et coordonnées

La Mairie et l'Agence Postale de Cazalis sont ouvertes :

Lundi de 15h30 à 18h30

Mardi de 14h00 à 18h30

Jeu de 14h00 à 18h30

Vendredi de 09h00 à 12h00

Samedi de 08h30 à 10h00

Tél : 05.58.79.37.31

Fax : 05.58.79.85.62

Mail : mairie.cazalis40@orange.fr

Tarifs de location de la salle polyvalente

Pour les habitants de la commune :

10 € la 1^{ère} location

50 € à partir de la 2^{ème} location

Pour les personnes hors commune :

200 € pour 1 journée

100 € par journée supplémentaire

300 € forfait week-end (mariage)

Pour les associations hors commune :

100 € si emprunt de la vaisselle

50 € si pas d'emprunt de vaisselle

Dans tous les cas, voici les pièces à fournir :

Caution : 300 €

Une attestation d'assurance responsabilité civile

Informations Communales



PACS

Instauré par la loi du 15 novembre 1999, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes de même sexe ou de sexe différent. Auparavant établi auprès du Tribunal d'Instance, depuis le 1^{er} novembre 2017, c'est de la compétence des mairies et notaires.

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays), doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Les pièces à fournir pour constituer le dossier sont les suivantes :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Carte grise

Les dossiers de demande de carte grise ne se font plus à la Préfecture. Vous pouvez vous adresser à un professionnel habilité, garagiste par exemple, ou bien effectuer votre demande directement sur internet sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) www.ants.gouv.fr. Il faudra bien entendu créer un compte personnalisé sur ce site mais cela nécessite la possession d'une adresse mail.

Pour les pertes, vols de carte grise, la demande de duplicata ne peut se faire qu'en ligne sur le site dédié cité ci-dessus.

Carte d'identité et passeport

Les demandes de carte d'identité et de passeport peuvent se faire dans les mairies dûment habilitées ci-contre.

Vous pouvez réaliser une pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr.

Les délais étant importants, veillez à vous y prendre assez tôt pour effectuer vos démarches.

Commune	Adresse	Téléphone
Aire sur l'Adour	Place de l'Hôtel de Ville	05 58 71 47 00
Biscarrosse	149, avenue du 14 Juillet	05 58 83 40 40
Capbreton	Place Saint Nicolas (police municipale)	05 58 72 10 09
Dax	Rue Saint Pierre	05 58 56 80 00
Hagetmau	Allée de Turré	05 58 05 77 77
Mimizan	Avenue de la gare	05 58 09 44 44
Mont-de-Marsan	2, place du Général Leclerc	05 58 05 87 87
Morcenx	2, place Léo Bouytasou	05 58 04 19 00
Mugron	Place Chantilly	05 58 97 71 26
Parentis-en-Born	Avenue de Maréchal Foch	05 58 78 40 02
Peyrehorade	14, rue Alsace Lorraine	05 58 73 60 20
Pisssos	51, route de Daugnague	05 58 04 41 40
Roquefort	1, place du Soleil d'Or	05 58 45 50 46
Saint-Paul-lès-Dax	111, avenue du Maréchal Foch	05 58 91 20 20
Saint Pierre du Mont	1, avenue Georges Sabde	05 58 75 31 07
Saint Sever	Rue de l'Hôtel de Ville	05 58 76 43 70
Soustons	9, place de l'Hôtel de Ville	05 58 41 50 11
Tarnos	14, boulevard Jacques Duclos	05 59 64 00 40

Agence Postale Communale

Vous pouvez toujours réaliser les opérations suivantes :

- ❖ Achats de timbres, de prêt-à-poster, de colissimo emballages.
- ❖ Affranchissement de courrier, colis.
- ❖ Pour les titulaires d'un compte à la Banque Postale : retrait ou dépôt d'espèces sur un CCP ou un compte épargne dans la limite de 350 € par période de 7 jours. Les présentations d'un justificatif de compte et d'une carte d'identité sont obligatoires.



Le paiement des achats et des affranchissements peut se faire en espèces, par chèque (avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité) ou par carte bancaire.

A compter du 1er janvier 2018, quelques changements sont à noter.

Voici la grille tarifaire :



Poids	Ecopli	Lettre Verte	Lettre prioritaire
Délai indicatif distribution	J+4	J+2	J+1
0g - 20g	0,78 €	0,80 €	0,95 €
21g - 100g	1,56 €	1,60 €	1,90 €
101g - 250 g	3,12 €	3,20 €	3,80 €
251g - 500g		4,80 €	5,70 €
501g - 3kg		6,40 €	7,60 €

Les services LA POSTE

Vu la baisse du trafic courrier-colis, la Poste a été obligée de diversifier ses activités. Ainsi, elle propose de nouveaux services :

Service « Veiller sur mes parents » :



Nous trouvons de plus en plus de personnes âgées seules qui n'ont pas de famille à proximité. C'est un réel souci pour les enfants qui ne peuvent pas accompagner leurs parents et les aider dans leur vie quotidienne.

Ce nouveau service de la Poste permet par l'intermédiaire d'un contrat de programmer une visite du facteur de 15 min, de une à six fois par semaine. Par la suite, ce dernier établit un rapport de visite qui est envoyé aux proches.

Les enfants sont ainsi tranquilisés et les personnes âgées, quant à elles, sont ravies de passer un moment de convivialité.

Ce contrat comprend aussi un service de téléassistance et pour les réparations des pannes de la vie quotidienne, un accès à une plateforme d'assistance qui donne à vos parents les coordonnées de professionnels.

Les tarifs vont de 39,90 € à 139,90 € par mois suivant le nombre de visites demandées.

Cette offre est éligible au crédit d'impôt applicable au service à la personne.

Agence Postale Communale

La tablette Ardoiz

C'est une tablette destinée aux séniors qui possède une interface simple appelée « ARDOIZ » permettant de se familiariser rapidement avec cet outil.

Vous pouvez ainsi :

- Envoyer et recevoir des messages ou même des photos, échanger en vidéo avec Skype depuis sa tablette.
- Profiter d'internet partout grâce à la connexion 3G/4G et en étant toujours accompagné : installation à domicile par un postier, assistance téléphonique disponible 6j/7...
- S'informer chaque jour un peu plus : accéder aux actualités, au meilleur du contenu de Notre Temps et à des jeux gratuits en illimité.



La Poste propose donc :

Une tablette de conception française (Archos®) et son étui de protection à 229€ TTC

- Écran grand format 10,1 pouces (25,65cm)
- Connexion internet (Wifi ou 3G/4G)
- Performante (processeur Quad Core, caméra avant : 2 mégapixels, caméra arrière : 5 mégapixels, haut-parleur intégré, microphone, 16Go de mémoire, écran IPS 1280x800)
- Boutons "démarrer" et "volume" saillants (1,2mm) afin de faciliter son utilisation
- Garantie 2 ans
- Accès au Google Play™ Store de plus d'un million d'applications
- Mise en service à domicile
- Livrée avec des accessoires de qualité : étui de protection antichoc, écouteurs, adaptateur USB, chargeur simple d'utilisation (avec adaptateur secteur 5V/2A DC-in)

ET Un abonnement de services mensuels à 9,99€ TTC/mois (en option 10€ supplémentaires par mois pour une connexion 3G/4G* par carte SIM)

- La simplicité de l'interface Ardoiz pour une prise en main rapide de votre tablette
- Des contenus mis à jour quotidiennement (actualités, jeux, infos Notre Temps, programme TV...)
- Un service de conseils et d'assistance accessible gratuitement par téléphone
- Un site famille pour partager photos, vidéos et documents avec vos proches
- Une utilisation en toute sécurité : mise à jour automatique du logiciel et sauvegarde des données
- Connexion 3G/4G incluse avec l'abonnement à 19,99€ TTC/mois de 2GO en H+ (42Mb/s) ou en 4G (150Mb/s) maximum par mois suivant qualité du réseau.

Autres :

Vous trouverez aussi d'autres offres comme :

- Imprimez vos timbres : choisissez une illustration, payez en ligne et imprimez vos timbres
- Mon timbre à moi : Naissance, mariage, évènement? Personnalisez des timbres, carnets ou feuilles avec vos propres photos !
- Envois de colis, courrier recommandé,... depuis votre domicile
- Digiposte : c'est un espace qui permet de recevoir toutes les données et documents des différents services de notre vie quotidienne (CPAM, Banque, ...) et de les classer dans un « coffre-fort numérique ». Ainsi, vous accédez à vos documents plus facilement.



Vous trouverez tous ces services plus en détail sur www.laposte.fr.

Ce qui change au 1er janvier 2018

Retrouvez dans notre dossier une sélection des nouveautés administratives qui impacteront votre vie quotidienne à partir du 1er janvier 2018. (source : www.service-public.fr)

Malus automobile

La loi de finances pour 2018 modifie à la hausse, à compter du 1er janvier 2018, le barème du malus automobile qui s'applique à l'achat des modèles les plus polluants en émission de CO2.

Stationnement payant

Les automobilistes qui ne payent pas du tout (ou pas en totalité) le montant du stationnement payant s'exposent, à partir du 1er janvier 2018, à devoir payer un forfait de post-stationnement. Son montant varie d'une commune à l'autre contrairement à la situation antérieure où l'amende était fixée à 17 € sur l'ensemble du territoire.

Smic

Le nouveau montant du Smic brut horaire est porté à 9,88 € au 1er janvier 2018.

Smic : + 1,24 % au 1er janvier 2018

Plafonds d'attribution des prestations familiales

Les plafonds applicables pour l'année 2018 sont revalorisés de 0,2 %.

Allocations destinées aux familles

Arrêté du 27 décembre 2017 relatif au montant des plafonds de certaines prestations familiales et aux tranches du barème applicable au recouvrement des indus et à la saisie des prestations

Tarifs réglementés du gaz

Au 1er janvier 2018, les tarifs réglementés de vente hors taxes d'Engie augmentent en moyenne de 2,3 % par rapport au barème en vigueur en décembre 2017.

Chèque énergie

Le chèque énergie remplace depuis le 1er janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz et d'électricité. C'est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...). Il s'adresse aux ménages qui ont des revenus modestes.

Permis de conduire

Les modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1 évoluent aussi à cette date. À côté de la vérification d'un élément technique du véhicule et de la question en lien avec la sécurité routière, il introduit une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.

Bulletin de paie

Sur la base d'un nouveau modèle plus compréhensible, le bulletin de paie simplifié est généralisé à toutes les entreprises au 1er janvier 2018.

Jour de carence

Depuis le 1er janvier 2018, le jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli.

Ce qui change au 1er janvier 2018

Vaccins obligatoires

8 vaccins supplémentaires deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

Mal de dos

Coltramyl, Miorel, Myoplege... Si vous êtes sujet au mal de dos, vous connaissez peut-être ces médicaments à base de thiocolchicoside sous forme de comprimés ou de gélules. À partir du 2 janvier 2018, ils ne sont plus remboursés.

Diagnostics logements

Pour les baux de location signés à partir du 1er janvier 2018, les propriétaires sont désormais dans l'obligation de fournir à leurs locataires un état de l'installation intérieure d'électricité et un état de l'installation intérieure de gaz.

Logement social

Vous êtes locataire d'un logement social et vos ressources dépassent certains plafonds ? Savez-vous que la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté modifie, à partir du 1er janvier 2018, les règles concernant la perte du droit au maintien dans les lieux ?

Offre de prêt immobilier

Quand vous demandez un prêt immobilier, il arrive que votre banque conditionne sa proposition à une domiciliation des revenus (virement automatique de votre salaire sur un compte ouvert dans cette banque) au moment de la signature du contrat de prêt. Une ordonnance du 1er juin 2017 qui s'applique aux offres de prêts émises à partir du 1er janvier 2018 permet de limiter à 10 ans l'obligation de domiciliation des revenus (ou moins si la durée de prêt est moindre).

Avis en ligne

Vous avez souvent consulté des avis en ligne avant de faire votre choix pour un voyage, un hôtel, un restaurant ou tout simplement avant d'acheter votre nouvelle cafetière ? Savez-vous qu'un décret en date du 29 septembre 2017 apporte un certain nombre de précisions quant à l'information des consommateurs sur les modalités de publication et de traitement des avis en ligne ?

Prix du timbre

Timbre vert ou rouge, colissimo... Les prix des timbres augmentent de 5 % environ au 1er janvier 2018.

Tarifs des taxis

Les tarifs des courses de taxi pour 2018 ont été fixés par un arrêté publié au Journal officiel du 22 décembre 2017.

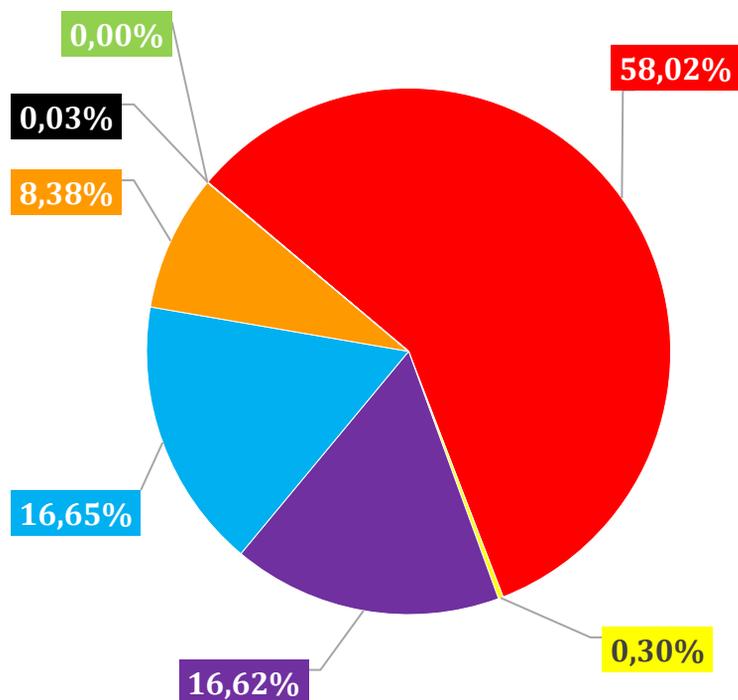
Publicité pour enfants

La loi du 20 décembre 2016 prévoit, à partir du 1er janvier 2018, la suppression de la publicité commerciale à destination des enfants de moins de 12 ans dans les programmes jeunesse de la télévision publique. Cette restriction s'applique durant la diffusion de ces programmes ainsi que pendant un délai de 15 minutes avant et après cette diffusion

Réalisations 2017

Recettes de fonctionnement

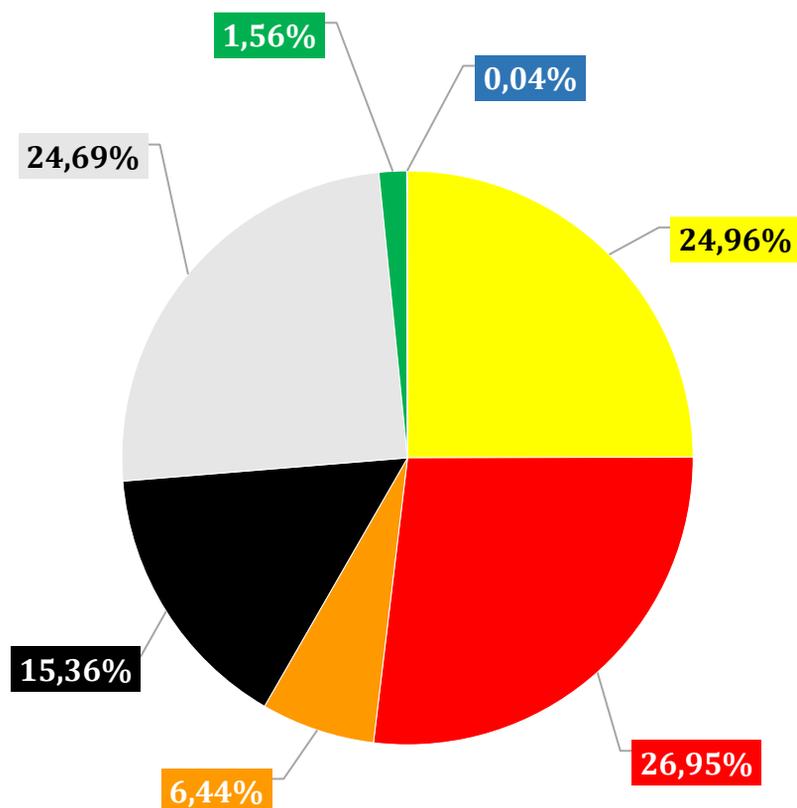
351 352,36 €



- 002 - Résultat reporté
- 70 - Ventes et divers (concessions cimetièrre, occupation domaine public, ordures mènagères,...)
- 73 - Impôts et taxes (impôts locaux, taxe additionnelle, reversement assainissement Sogedo, ...)
- 74 - Dotations, participations (dotations Etat, aides CAE, diverses participations,...)
- 75 - Autres produits (loyers communaux, location salle, subvention Agence Postale, ...)
- 76 - Produits financiers (intérêts parts sociales)
- 77 - Produits exceptionnels

Dépenses de fonctionnement

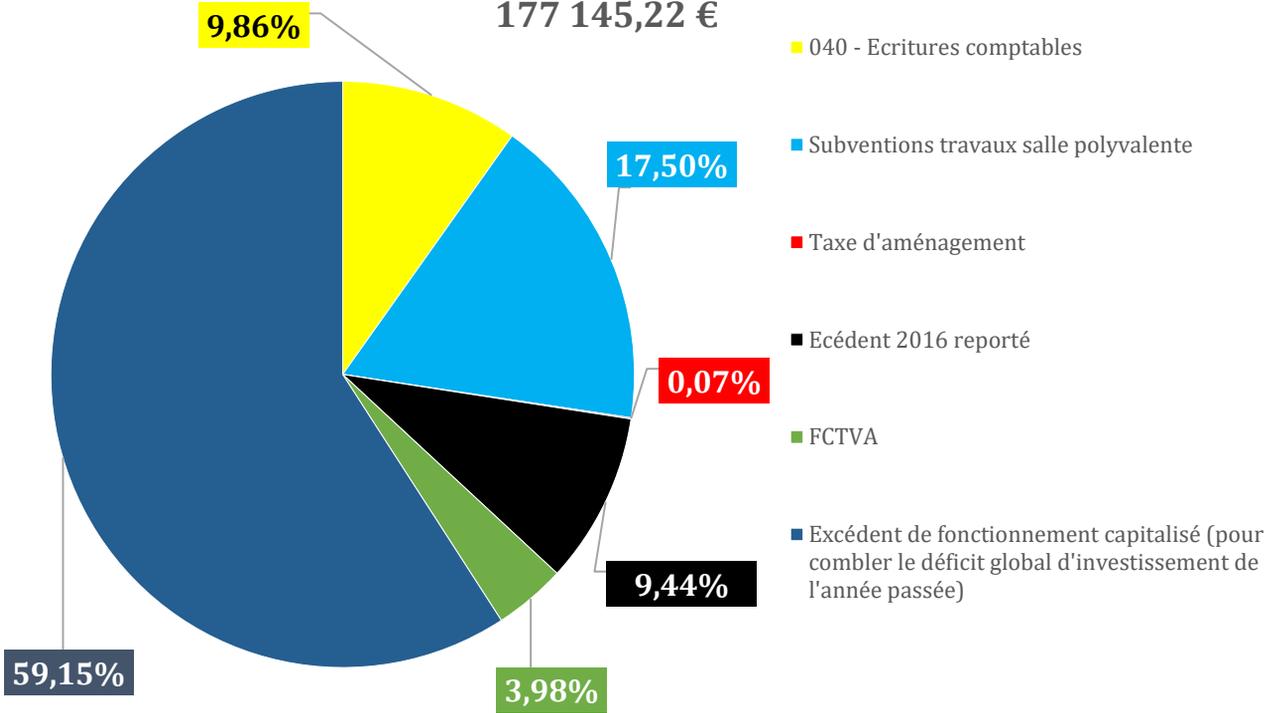
113 727,80 €



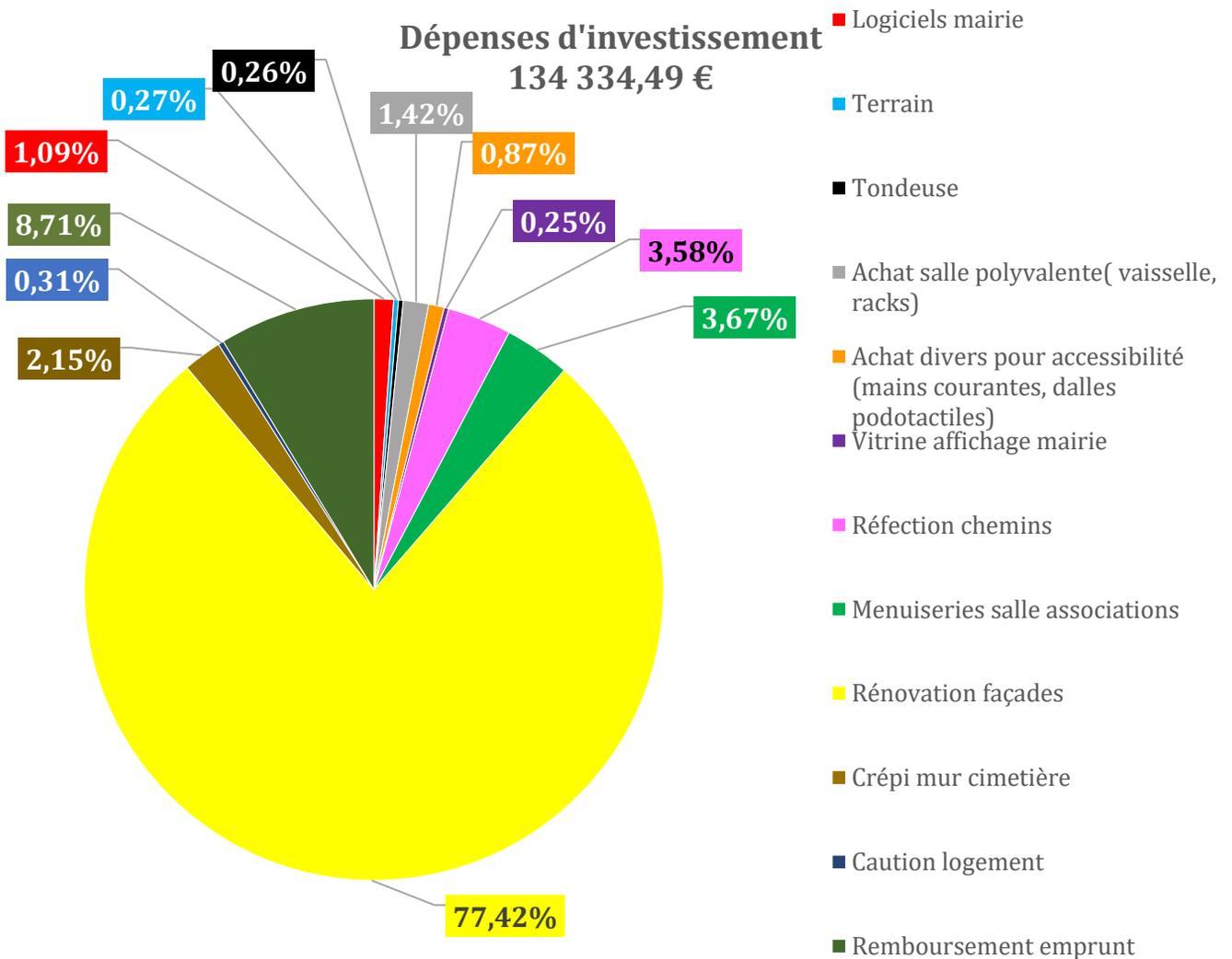
- 011 - Charges à caractère général (eau, électricité, gaz, assurance, téléphone,...)
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 042 - Ecritures comptables
- 65 - Autres charges (indemnités élus, participation syndicats, service incendie, subventions aux associations, ...)
- 66 - Charges financières (intérêts des emprunts)
- 67 - Charges exceptionnelles (subventions voyages scolaires)

Réalisations 2017

Recettes d'investissement 177 145,22 €



Dépenses d'investissement 134 334,49 €



Projets réalisés

Rénovation des façades des bâtiments communaux

Comme annoncé lors du précédent bulletin municipal, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de la rénovation des façades de nos bâtiments communaux (salle des associations, mairie, presbytère et logement de l'école).

Les travaux se sont terminés sur le 1^{er} semestre de l'année 2017. Les intervenants étaient les suivants : la SARL Lesca de Gaujacq pour la maçonnerie, la SARL Jean-Paul CASTAGNET et fils de Horsarrieu pour la peinture et l'isolation par l'extérieur de la face nord du presbytère, M. Cazalot Christian d'Hagetmau pour la modification et la réparation des dalles, Dupouy Philippe de Sarraziet pour le changement des menuiseries de la salle des associations et enfin la SLTE pour la fixation du câblage téléphonique sur les façades et autres travaux divers.

En voici le récapitulatif financier :

	Montant
Maçonnerie – ravalement de façades	61 226,40 €
Peintures	8 284,20 €
Isolation thermique par l'extérieur	10 079,10 €
Réparation dalles	392,00 €
Remplacement des menuiseries de la salle des associations	3 003,00 €
Travaux divers	776,96 €

TOTAL TRAVAUX HT	83 761,66 €
-------------------------	--------------------

Honoraires	6 688,00 €
------------	------------

TOTAL HT	90 449,66 €
-----------------	--------------------

TVA	18 089,93 €
------------	--------------------

TOTAL TTC	108 539,59 €
------------------	---------------------

Financement

Subventions (DETR = 27086 € et FEC = 3919,96€)	31005,96 €
--	------------

Récupération de la TVA (en 2019)	17804,83 €
----------------------------------	------------

**Reste à charge de la commune :
59 728,80 €**



Projets réalisés

Accessibilité



La Commune de Cazalis s'est engagée, par le biais du dépôt obligatoire de l'Agenda d'accessibilité programmée, à réaliser des travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments publics. C'est donc en 2017 que les premières modifications ont été effectuées. Dans le cadre du projet de la rénovation des façades, nous avons intégré la réfection des marches d'accès à la mairie pour répondre aux normes actuelles : bande d'appel à vigilance avec installation de dalle podotactile, contraste des première et dernière contremarches, installation de nez de marche antidérapants et de mains courantes.

Des mains courantes ont également été installées à la salle polyvalente au niveaux des escaliers extérieurs.

La porte d'entrée de la salle des associations a été changée pour laisser un passage libre de largeur 90 cm. Puis le parking de la mairie a été réaménagé et regoudronné permettant la suppression de la marche d'entrée de la salle des associations. Des travaux de signalisation horizontale ont été retardé à 2018 du fait du revêtement du parking de la mairie qui ait dû être refait.



Vitrine affichage

La vitrine d'affichage de la mairie a été renouvelée pour un montant de 342 €

Chemins

Les chemins du Biéla et de la Fontaine Saint-Laurent ont été arrangés par l'Entreprise Lafont d'Orthez pour un montant de 4 802,70 €



Mur cimetière

Se désolidarisant du mur du cimetière à l'arrière du monument aux mort, le crépi a été refait par l'entreprise Lesca de Gaujacq pour un montant de 2892 €.

Racks

Des racks de rangement ont été installés dans l'ancienne cuisine de la salle polyvalente. Leur coût : 295 €.



Tondeuse

Ayant fait son temps, la tondeuse a été renouvelée pour un montant 349 €.



Vaisselle

Un complément de vaisselle pour la salle polyvalente a été acheté pour un montant 1611,23 €

Terrasse logement

La couverture de la terrasse du logement de l'école étant très ancienne, les conseillers municipaux ont procédé à son remplacement. Coût achat fournitures : 1059,50 € TTC.

Containers salle

Le Conseil Municipal a décidé d'équiper la salle polyvalente de containers pour effectuer le tri. Ils sont entreposés dans la cuisine. Leur coût s'élève à 163,20 € TTC.



Projets réalisés



Restauration du comptoir

Notre illustre bar a été confectionné par de généreux bénévoles il y a de nombreuses années et commençait à donner des signes de faiblesse.



Une cure de rajeunissement était nécessaire, et une fois encore nos toujours jeunes retraités ont montré leur efficacité. Le voilà reparti pour une nouvelle longue vie.

Un grand MERCI à Ernest et Michel.

Fleurissement



Les bénévoles, aidés de Christian, employé communal, ont œuvré à l'embellissement de notre village.

En cette année 2017, la Communauté de Communes a goudronné le parking de la mairie. Préalablement, nous avons décidé d'enlever le massif fait de traverse de bois qui étaient en très mauvais état. Agrémenté par des bordures, nous avons pu délimité des espaces de plantations à l'entrée du parking et de part et d'autre de l'entrée de la salle des associations.

Suite à la réalisation du ravalement des façades des bâtiments communaux, le massif contre l'ancien presbytère a été refait.



Pour 2017, l'embellissement de notre village a coûté :

- Fleurs annuelles	471,12 €
- Rosiers	90,00 €
- Arbustes	105,68 €
- Terreau	129,36 €
- Paillage	76,70 €
- Galets (pour massif du Presbytère)	247,00 €

Au total, les achats se sont élevés à 1119,86 €.

Le Comité départemental de tourisme nous a attribué un chèque de 250 €.

Une fleur est toujours attribuée à la commune dans le cadre du Label Villes et Villages fleuris.

L'adhésion, jusque là gratuite, est payante depuis cette année.



Communauté de communes
Chalosse Tursan



Intercommunalité et syndicats

Communauté de Communes Chalosse Tursan

Communauté de communes
Chalosse Tursan

La Communauté de Communes Chalosse Tursan a vu le jour au 1^{er} janvier 2017. Pour rappel, elle est issue de la fusion des Communautés de Communes Cap de Gascogne, Tursan et Hagetmau Communes Unies.

En cette année 2017, l'objectif a été de lisser au mieux les compétences et les manières de fonctionner sur l'ensemble du territoire sans léser les communes. Des choix ont dû être réalisés notamment sur la continuité de certaines attributions.

Des projets en cours comme AGROLANDES à Haut-Mauco ont été repris par la nouvelle structure communautaire. Cette « ferme landaise du futur » de plus de 1000m² commence à sortir du sol depuis quelques mois. Ont pris part à ce projet de nombreuses entreprises. Ainsi 8 ateliers laboratoires et 18 bureaux seront créés pour faire de la recherche et faire évoluer le secteur agricole. Avec les évènements récents, la biosécurité y sera également étudiée.

Autre projet repris par la Communauté de Communes, c'est la création d'un pôle jeunesse à Geaune avec un espace micro-crèche et un espace centre de loisirs.

Un état des lieux des équipements existants a été réalisé pour harmoniser au mieux leur fonctionnement :

- Médiathèques : Geaune, Samadet et Hagetmau sont dotées d'une médiathèque intercommunale. Le projet de création de ce type de bâtiment sur Saint-Sever est actuellement à l'étude.
- EHPAD : pour certains communautaires, pour d'autres communaux mais la maison de retraite d'Hagetmau restera communale.
- Piscines : la question a été posée de les transférer à l'échelon communautaire sauf celle d'Hagetmau qui restera communale.

Un audit a été lancé pour l'abattoir communal basé à Hagetmau avant un transfert éventuel à la Communauté de Communes.

Autre point important, les offices de tourisme ont fusionné pour n'en former qu'un seul à savoir l'Office de Tourisme Chalosse Tursan qui a son siège à Saint-Sever.

Niveau urbanisme, la Communauté de Communes a lancé l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui va définir sur l'ensemble du territoire un schéma d'urbanisation (zone constructible, zone d'activité, ...).

Autre document, le PLH (Programme Local d'Habitat) qui instaure une politique locale de l'habitat aussi bien sur le parc public que privé et sur l'existant comme sur les constructions nouvelles.

Pour la voirie, il a été nécessaire de faire un état des lieux des voies communautaires et de les catégoriser suivant leur fréquentation, leur situation, le nombre de maisons desservies. En a découlé un nouveau règlement intérieur.

La Communauté de communes a souhaité apporter son soutien aux entreprises en leur octroyant sur demande une aide financière mais toujours en rapport avec un projet d'amélioration de leur établissement.

Autre aide apportée, dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), les particuliers peuvent recevoir un subventionnement pour de la restauration immobilière. En vigueur sur le Tursan et Cap de Gascogne, cela a été étendu à l'ensemble du territoire Chalosse Tursan. Le montant attribué par projet s'élève à 500 €.

Point négatif de cette année 2017, c'est le remboursement demandé par le Conseil Départemental des Landes de la subvention versée à la Communauté de Communes Cap de Gascogne pour la création d'une salle de basket à Saint-Sever, Le projet ayant été abandonné, le montant réclamé est de 440 000 €. Dossier en cours de discussion.

On peut conclure que l'année 2017 a été l'année de mise en route de la nouvelle Communauté de Communes. Travail compliqué du fait qu'il faudrait agir dans l'intérêt communautaire tout en préservant l'intérêt des communes.

Communauté de Communes Chalosse Tursan

Le 14 Novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Cazalis.

Divers intervenants ont animé les débats, avant de passer aux différents dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Une collation généreuse a été servie à l'issue de la réunion.



La maison de santé pluridisciplinaire

Voici un récapitulatif des professionnels de santé qui sont à votre disposition.

L'accueil de la maison de santé est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 11h15 et de 14h00 à 17h00. Vous pouvez le joindre au 05/58/05/80/29.

Podologue :

Laura NOGAKI
Tel : 05/58/79/49/51
Tel : 06/60/57/34/04

Kinésithérapeute :

Julio FARINAS RODRIGUEZ
Tel : 05/58/79/45/12

Médiation familiale/ Thérapeute systémique de couple et de la famille

Patricia JUNCA
Tel : 06/42/37/57/17

Diététicienne Nutritionniste :

Pauline TAUZIN
Tel : 05/58/45/49/18

Orthoptiste :

Sandrine SULIK
Tel : 06/19/32/41/16

Orthophoniste :

Adeline PARSY
Tel : 06/82/77/87/08

Médecins - consultation sur rendez-vous pris auprès de l'accueil

Tel : 05/58/05/80/29

- Dr Cécilia TORRESSAN
- Dr Raphaël PREISSER
- Dr Chloé MARVAUD
- D.E.S SUSCOSSE (successeur du Dr BARTHOLOMEUS)
- Dr BARTHOLOMEUS

Cabinet infirmier :

Tel : 05/58/79/48/58

- Isabelle COUSTET -
- Sandrine GAVELLE -
- Anne FAVARO
- Marie-Hélène LAILHEUGUE - Marion D'INCAU BOCQUENET
- Patricia LABORDE -
- Valérie ZYGUEL -
- Gwenaëlle ANDREU
- Sébastien MILHERES

Consultation des spécialistes du Centre hospitalier de Mont-de-Marsan

Psychiatrie

Tous les mercredis
Tel : 05/58/75/52/61

Gynécologie obstétrique ou sage-femme

Tous les jeudis
Tel : 05/58/05/11/43

Néphrologie

1 fois par mois le mercredi et 1 fois par mois le vendredi
Tel : 05/58/05/11/20

Cardiologie

1^{er} lundi du mois
Tel : 05/58/05/11/56

Communauté de Communes Chalosse Tursan

Les médiathèques Chalosse Tursan

Hagetmau

Place Gramont
40700 Hagetmau



05 58 71 39 80

[mediatheque.hagetmau@chalo
ssetursan.fr](mailto:mediatheque.hagetmau@chalo
ssetursan.fr)

Mardi : 12h - 18h30
Mercredi : 9h30 - 12h30 | 14h30 - 18h30
Jeudi : 14h30 - 18h30
Vendredi : 14h30 - 18h30
Samedi : 9h30 - 12h30 | 14h30 - 17h

Horsarrieu

Place Vernay
40700 Horsarrieu



05 58 79 86 61

bibhorsarrieu@gmail.com

Mercredi : 15h30 - 18h30
Jeudi : 16h30 - 18h30
Vendredi : 16h30 - 18h30

Sainte-Colombe

Mairie
40700 Sainte-Colombe



05 58 79 85 18

sainte.colombe@wanadoo.fr

Lundi : 15h - 18h30
Mercredi : 14h30 - 18h30
Jeudi : 9h - 12h
Vendredi : 15h - 18h30

Geaune

27 route de la Chalosse
40320 Geaune



05 58 44 40 95

[mediatheque.geaune@chalosse
tursan.fr](mailto:mediatheque.geaune@chalosse
tursan.fr)

Lundi : 15h - 18h
Mercredi : 9h30 - 12h30 | 14h30 - 18h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30

Samadet

Place de la Faïencerie
40320 Samadet



05 58 79 65 50

[mediatheque.samadet@chalosse
tursan.fr](mailto:mediatheque.samadet@chalosse
tursan.fr)

Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 9h30 - 12h30 | 14h30 - 18h
Vendredi : 10h - 12h | 15h - 18h

Banos

Chemin Vicinal III
40500 Banos



05 58 76 11 21

Dimanche : 9h - 11h
Dernier samedi du mois : 15h - 17h
Mercredi : 14h - 16h pendant les vacances scolaires uniquement

Haut-Mauco

Le Bourg



40280 Haut-Mauco

05 58 75 31 94

Mercredi : 16h - 18h
Jeudi : 15h - 17h
Vendredi : 16h - 18h
Samedi : 10h30 - 12h30
Vacances scolaires : ouverture le samedi 10h30 - 12h30 uniquement

Montaut

138 rue Henri II
40500 Montaut



05 58 76 25 14

Lundi : 16h - 18h
Mercredi : 15h - 17h
Samedi : 10h - 12h
Vacances d'été : ouverture le lundi 16h - 18h uniquement

Saint-Sever

15 avenue de l'Océan (ZI Péré)
40500 Saint-Sever



05 58 76 35 23

[mediatheque.saintsever@chalo
ssetursan.fr](mailto:mediatheque.saintsever@chalo
ssetursan.fr)

Mardi : 14h - 18h
Mercredi : 9h30 - 12h30 | 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Vendredi : 14h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30 | 14h - 17h

SIVU Scolaire Le Luy de France

Voici la répartition de l'effectif pour l'année **2017-2018**

MOMUY				NASSIET		CASTAIGNOS		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	17	14	15	14	13	21	18	15

PARTICIPATION FINANCIERE 2017 DE LA COMMUNE DE CAZALIS CALCULEE SUIVANT L'EFFECTIF DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

La Commune de Cazalis verse une participation au SIVU scolaire pour les charges suivantes :
 Repas (une partie seulement, le reste est couvert par les facturations de cantine)
 Fournitures scolaires, de bureau et petit matériel
 Frais de personnel (ATSEM)

Voici le détail des différentes participations versées au SIVU (calculées pour 50 % au nombre d'habitants et 50 % au nombre d'élèves) :

Communes	Participation
Argelos	7 855,00 €
Bassercles	9 635,00 €
Beyries	7 864,00 €
Castaignos	23 856,00 €
Cazalis	7 148,00 €
Momuy	34 803,00 €
Nassiet	20 232,00 €
TOTAL	111 393,00 €

Soit pour Cazalis, une augmentation de la participation de **+ 9,91 %** par rapport à l'année précédente

Les communes n'ayant pas d'école versent également une participation aux communes de Momuy, Nassiet et Castaignos pour contribution aux charges de personnel de surveillance et d'entretien.

Le total des charges s'élevait à **53 483,00 € pour 129 élèves, soit 415 € par élève.**

Cazalis a donc versé

Communes	Participation
A Momuy	1 660,00€ pour 4 élèves
A Castaignos	415,00 € pour 1 élève
A Nassiet	415,00 € pour 1 élève
Soit au total	2 490,00 € pour 6 élèves

Au total, la commune de Cazalis a payé pour 6 cazalisiens scolarisés :

$$7\,148,00\text{ €} + 2\,490,00\text{ €} = 9\,638,00\text{ €}$$

Soit par enfant scolarisé : 1 606,33 €

Soit par rapport à l'année passée, baisse du coût par élève de **-20,86 %**





Les moments de convivialité

Voeux

2017

Le 08 janvier 2017, nous nous sommes tous rassemblés pour les traditionnels vœux de la commune, qui fut l'occasion de décerner la médaille de l'année.

En 2017, le conseil municipal et l'assistance ont honoré Marcel GAUTHE pour son implication pendant de nombreuses années au sein de notre joli petit village, où il fait bon vivre.



Après un bilan des travaux et aménagements effectués sur la commune, Anny Marsan invite toute l'assemblée à venir trinquer en l'honneur de cette nouvelle année.



Fête des mères

Mamans en Fête

En ce mois de mai, les mamans ont été conviées pour cette journée spécialement dédiée à leur dévouement.

Tout au long de l'année, comme l'a rappelé Anny Marsan, elles sont là pour tout gérer.

Alliant douceur et fermeté, le tout pour mener les enfants jusqu'à l'autonomie.

Elles conjuguent travail extérieur et la tenue de leur maison d'une main de maître et leur grande disponibilité en font des « wonderwomen »

Les années passant, les papas sont de plus en plus impliqués, par exemple dans les tâches ménagères ou les sorties extrascolaires, ce qui soulage grandement les mamans.

Quelques coupes de champagne et des toasts ont permis de se retrouver, de communiquer, dans la bonne humeur.

Comme chaque année, chacune est repartie avec une fleur à la main.



Bonne fête à toutes les mamans !

La journée des aînés !

Le samedi 7 octobre, cette journée a été dédiée à nos aînés.

Discussions autour d'un apéritif (ou plusieurs) avant de se retrouver à table pour apprécier les efforts du conseil municipal, toujours heureux de faire plaisir.

De la crevette au magret pour finir par un dessert fruité, le tout accompagné par des vins adaptés aux différents plats.

Cette journée est toujours très conviviale et détendue tant pour les convives que pour les organisateurs.



Après-midi détente !



Les mois se succèdent et notre rendez-vous mensuel du premier mardi du mois est toujours un moment apprécié.

Gâteaux - boissons - jeux de cartes - jeux en tout genre mais surtout des échanges de nouvelles, de souvenirs, d'histoire de la commune sont au programme.

Il n'est pas nécessaire de jouer juste venir passer un bon moment.



Dès vos 60 printemps, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !



14 18



11 NOVEMBRE

COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE

19
18



Les habitants de Cazalis ont rendu hommage aux morts pour la France.

Léa nous a énuméré la liste des Cazalisiens disparus lors de cette guerre.

Georges notre porte drapeau local a une fois encore tenu son rôle.

Après le dépôt de la gerbe et des fleurs, puis une minute de silence, nous avons entonné la Marseillaise, avant de se retrouver pour le pot de l'amitié.

Animations culturelles à Cazalis

La Culture à Cazalis



Le jeudi 30 mars 2017, l'école de musique d'Hagetmau est venue donner un concert dans notre salle polyvalente.

Devant une nombreuse assemblée attentive, les élèves et leurs professeurs nous ont offert un florilège d'interprétations aussi bien du chant que des morceaux instrumentaux.

A cette occasion, les spectateurs ont pu découvrir le panel d'activités musicales proposé par l'école de musique.



« Au théâtre ce soir »

En 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux soirées théâtrales.

Le 10 février, la troupe « même pas peur » de Pouillon nous a présenté la pièce « Œil pour œil » d'après Feydeau.



Le 10 Novembre, la troupe « Compagnie Gina Laurent » de Pouillon, nous a à nouveau divertis avec une pièce de théâtre d'Agatha Christi, « Deviné qui » extrait des « Dix petits nègres », interprétée par des jeunes acteurs



Les deux représentations ont permis à un nombre important de spectateurs de passer un moment divertissant et culturel.

Téléthon

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



Les Cazalisiens ont répondu présents en grand nombre soit en participant au repas du samedi midi et / ou par l'achat des merveilles et crêpes vendues lors de la distribution.



Cette année, la boulangerie BURGAUDEAU, nous a apporté son aide et a effectué un don partiel en nous fournissant les pâtes.



Ce don a permis d'alléger les frais et surtout de soulager les bénévoles. Nous le remercions pour ce généreux don.

Le repas a été animé par le groupe musical «Mage Orchestra», qui a rendu hommage à Johnny Hallyday. Quelques danseurs ont pu se dégourdir les jambes sur la piste.

L'animation dans notre commune a permis de récolter une somme de 1683€ et ainsi apporter notre contribution à l'avancée des recherches médicales et l'aide aux familles.

Un grand MERCI aux participants, donateurs et bénévoles, sans qui rien ne serait possible.

ADMR



L'ADMR a tenu son assemblée générale à Cazalis le mardi 20 juin 2017.

Compte-rendus et débats ont animé cette fin d'après midi sous une chaleur écrasante.

Le buffet et les rafraîchissements ont été bien appréciés des participants.



La vie associative



Association Communale des fêtes, sports et loisirs de Cazalis

Comme chaque année le Comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour Pâques ; ce qui compte c'est le geste pas la ponctualité. Bonne et heureuse année 2018 à tous et n'hésitez pas à venir participer aux quelques manifestations que la troupe d'irréductibles tentera d'organiser comme tous les ans !

C'est le moment de remercier les irréductibles pour leur bonne humeur, leur persévérance et leur disponibilité. Merci également aux intérimaires qui viennent donner un coup de main quand il le faut. Bon an mal an, on maintient les fêtes communales contre vents et marées là où d'autres ont jeté l'éponge.

Cette année nous avons opté pour une formule concentrée des fêtes ; moins de jours, plus d'activités et le retour du bal à papa le samedi après-midi.

Cette année a également vu le retour des sorties en groupe avec une visite de la Cité du vin et un tour au Marché de Noël de BORDEAUX.

Merci à l'association des chasseurs pour l'organisation du concours de belote.

Laurent DEFFREIX

Bilan financier

DETAIL FETES COMMUNALES 2017				
			DEPENSES	RECETTES
VENDREDI	Pétanque	Buvette		230,00 €
	(annulé cause météo)	Inscriptions		0,00 €
		Lots	0,00 €	
SAMEDI	MIDI	Buvette		661,00 €
		Repas		1 362,00 €
		Labarthe	202,09 €	
		Patis Chalosse Bergouey	190,00 €	
		Intermarché Hagetmau	167,93 €	
		Boulangerie Coudroy	47,85 €	
		Lartigau	700,00 €	
		Nogues Diffusion	850,30 €	
		Laurent Animation	500,00 €	
	SOIR	Buvette		538,50 €
		Orchestre Jean Claude	790,00 €	
	Location tonneaux	50,00 €		
DIMANCHE		Buvette		371,00 €
		Musique	400,00 €	
		Messe	17,00 €	
PRIMES		Reçues		1 754,00 €
		Cocardes		92,00 €
		Données	112,00 €	
PROMO	Poste	Enveloppes	61,25 €	
	PubliTursan	Affiches	291,00 €	
	SPRE		46,89 €	
	SACEM		266,30 €	
TOTAL			4 692,61 €	5 008,50 €
SOLDE FETES 2017 = + 315,89 €				

Association Communale des fêtes, sports et loisirs de Cazalis

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
GYM	GESL adhésion	60,00 €		
	GESL Janvier	124,18 €		
	GESL Février	13,77 €		
	GESL Mars	123,81 €		
	GESL Avril	120,58 €		
	GESL Mai	123,00 €		
	GESL Juin	124,31 €		
	GESL Juillet	122,54 €		
	GESL Aout	122,98 €		
	GESL Septembre	126,48 €		
	GESL Octobre	126,52 €		
	GESL Novembre	126,50 €		
	GESL Décembre	126,53 €		
	Investissement ballons	83,00 €		
	ADHESION 1ER TRIMESTRE			300,00 €
	ADHESION 2EME TRIMESTRE			340,00 €
	ADHESION 3EME TRIMESTRE			360,00 €
	TOTAL GYM	1 524,20 €	1000,00 €	- 524,20 €
Subvention			600,00 €	+ 600,00 €
TELETHON	Pour info : 310 € de dons et 1373 € ont été reversés au Téléthon soit au total 1683,00 €			
Sortie Bordeaux le 16/12/2017 Cité du vin et Marché de Noël	Voyage Touyarot	1 530,00 €		
	Pause petit-déjeuner	38,00 €		
	Participations		655,00 €	
	TOTAL	1 568,00 €	655,00 €	- 913,00 €
SAPIN 2017		45,00 €		- 45,00 €
GROUPAMA		205,49 €		- 205,49 €
FETES COMMUNALES 2017		4 692,61 €	5 008,50 €	+ 315,89 €
TOTAL	8 035,30 €	7 263,50 €	- 771,80 €	
SOLDE au 31/12/2017		2 433,83 €		
SOLDE Compte sur Livret		4 322,43 €		

Association Communale des fêtes, sports et loisirs

CAZALIS en fête

L'automne est revenu au mois de Juin

Des fêtes quelque peu perturbées par une météo capricieuse.

Parka et Vêtement de pluie ont remplacé le short et les tongs.

Quelques inconditionnels ont commencé la traditionnelle pétanque mais les flaques ont eu raison de leur ténacité.

La soirée s'est poursuivie à l'abri par des jeux de cartes.



Samedi 01 Juillet 2017, le ciel n'étant toujours pas clément la marche a été annulée.

Les habitants et leurs amis ont répondu très largement présent à l'innovation proposée par le comité des fêtes.

Le repas communal a été programmé le midi au lieu du soir.



A partir de 17H les amateurs de danse ont pu s'en donner à cœur joie grâce à l'animation de l'Orchestre de Jean-Claude FRANCOIS



Association Communale des fêtes, sports et loisirs

CAZALIS en fête

La danse c'est bien mais ça donne faim.

La journée s'est achevée par une soirée tapas animée par LAURENT ANIMATIONS.

Autre animation = Autres danses tout aussi festives.



Dimanche 02 juillet, le soleil était de retour sans grand rayonnement.

L'harmonie musicale d'Hagetmau a animé la messe, la cérémonie au monument aux morts ainsi que l'apéritif.

Nous avons la chance d'avoir encore cette année nos deux jeunes adultes présents pour déposer la gerbe.

Amuses bouches et apéritifs ont été offerts par le conseil municipal.

Notre comité des fêtes a ouvert le bar et ainsi pris le relais.



Pour clôturer le cru 2017, une opération « tout doit disparaître » a permis aux derniers festayres de se restaurer et de vider les fûts entamés, dans la joie et la bonne humeur.

La fin des fêtes se lit sur les visages. **Mais tout le monde sera de nouveau en forme et prêt pour 2018.**

Association Communale des fêtes, sports et loisirs



7h30 le groupe de 23 personnes (Cazalisiens et Amis des Cazalisiens) a pris le bus direction Bordeaux.



Petit estanquet à Sabres pour se dégourdir les jambes, prendre un petit café avant de repartir.

Arrivée à la Cité du Vin, une courte visite, instructive et dégustative, il faut dire qu'il y a tant à voir qu'il faudrait la journée entière.

Après la restauration, quartier libre au marché de Noël et ses alentours.

Après quelques emplettes ou déambulation citadine, il a fallu laisser le centre bordelais pour revenir vers Les Landes et notre charmant village illuminé des décorations de Noël.

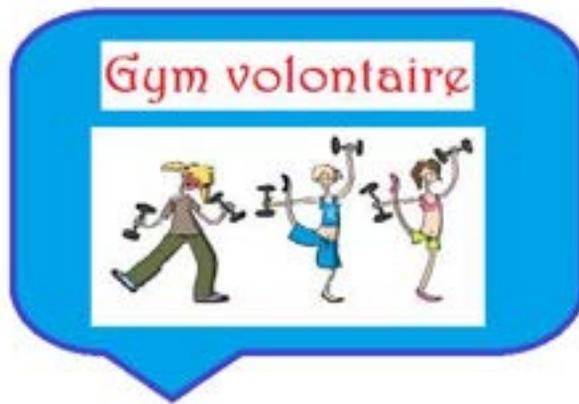
Cazalis n'a pas à rougir du tout par rapport à Bordeaux ! 😄

L'esprit du comité des fêtes est de faire profiter des bénéfices réalisés à un maximum d'habitants de Cazalis en organisant ce genre d'événement.

Les organisateurs espèrent avoir contribué à faire plaisir à ceux qui ont répondu présent.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour d'autres sorties. Plus on est de fous plus on s'amuse.

Activités physiques



Les courageux du lundi soir, viennent dénouer leurs articulations et se muscler, dans un esprit de complicité sans aucune compétition, chacun à son rythme, sans oublier de rigoler, ainsi tous les muscles travaillent. Joëlle fidèle au poste trouve toujours l'énergie souriante et positive pour concocter des séances variées et dynamiques.

Horaires inchangés Lundi soir de 19H00 à 20H00



La Marche
du MARDI Matin



Pour ceux qui ne pratiquent pas la gym, **la marche du mardi matin à 9H** est une possibilité de s'entretenir les articulations ainsi que les zygomatiques.

Le rendez-vous a lieu sur la place de l'église où se décide le parcours du jour qui varie en fonction du temps et de la praticabilité des chemins.

Venez nombreux, il n'y a pas d'âge requis, juste une bonne paire de chaussures et la bonne humeur.



Bar de Cazalis

Bilan financier

		DEPENSES	RECETTES
ancien solde			940,50 €
Repas du 07 mai 2017	Labarthe	181,25 €	
	Intermarché	179,40 €	
	Boulangerie Delpech	60,00 €	
	Berthon Hagetmau (entrée)	189,57 €	
	Salade et glaçons	12,18 €	
	Nogues Diffusion (alcool)	128,99 €	
	Recettes bar		187,00 €
	Recettes repas		584,00 €
TOTAL		751,39 €	771,00 €
Solde repas du 07 mai 2017 : + 19,61 €			
Fêtes 2017	Divers	50,00 €	
TOTAL ANNEE 2017		801,39 €	771,00 €
Solde année 2017 : - 30,39 €			
Nouveau solde au 31/12/2017			910,11 €

Animation du Bar de Cazalis



Le 07 mai, le bar de Cazalis ouvre ses portes autour d'appéritifssss et d'un repas.

Les habitués se sont regroupés pour passer un bon moment. Election oblige, les conseillers de permanence entre midi et deux ont pris place à table, laissant les autres invités se désaltérer tranquillement.

Les braises du barbecue étant fin prêtes, il était l'heure de passer à table.

Une salade pour rafraîchir les papilles, suivie par l'entrecôte grillée, et, après la verdure, le sucré a conclu le tout.

Bavardages, rires, complicité ont fini cette journée d'ouverture annuelle du bar.

ACCA de Cazalis

Le mot du président

L'ACCA de CAZALIS vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je voudrais avoir une pensée pour deux chasseurs qui nous ont quittés en cette année 2017 : Robert Lacazedieu début septembre quelques jours avant l'ouverture de la chasse et Gérard Nassiet de Brassempouy au mois d'octobre.

Tous deux étaient membres actifs de l'ACCA de Cazalis.

Un grand merci aux propriétaires sans lesquels la pratique de la chasse ne serait pas possible, ainsi qu'à Anny Marsan et son équipe pour la subvention annuelle qu'elle nous octroie.

Le président : **Jean Philippe Lasserre**



A.C.C.A DE CAZALIS COMPTES EXERCICE 2016-2017		
DESIGNATION	RECETTES	DEPENSES
Subvention communale	400,00 €	
Subvention/Adhésion fédération	543,32 €	89,00 €
Assurance Groupama		259,18 €
Cartes A.C.C.A 27X16 ; 8X46	824,00 €	
Bracelets		420,00 €
Faisans + Perdreaux		504,00 €
Participation frais piqueurs		200,00 €
Participation frais de meute		108,00 €
Repas chasse repas + dons	2 050,00 €	1 613,94 €
Concours de belote	616,00 €	337,90 €
Boissons + divers		1 379,77 €
Participation Téléthon		50,00 €
Vente chevreuil	1 471,00 €	
Vente sanglier	337,00 €	
TOTAL GENERAL	6 241,32 €	4 961,79 €

EXERCICE 2016-2017 : + 1279,53 €

RAPPEL EXERCICE PRECEDENT: + 996,93 €

Caisse.....	157,50 €
solde banque au 30/06/16.....	3 964,60 €
solde banque au 30/06/17.....	5 244,13 €
Compte livret.....	4 836,56 €

ACCA de Cazalis

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACCA DE CAZALIS DU 07 juillet 2017

Etaient présents : 18 chasseurs

Excusés : 1 chasseur

❖ **Regrets** : Décès brutal de notre cher collègue chasseur Maurice Lacazedieu.

➤ **Bilan Moral**

Le président annonce les principales activités de la saison 2016/2017

- Formation Piégeur 2 personnes (Fabrice Dumas et Jean-Philippe Lasserre)
- Formation Hygiène (Lasserre Jean-Philippe)
- Tir d'Été (M. Olivier Barbier) a prélevé 5 Chevreuils à l'approche
- Banquet de la chasse le 10 septembre 2016 (103 personnes)
- Participation au téléthon le 04 décembre 2016
- Concours de belote le 27 janvier 2017
- Repas de fin de battues le 24 mai 2017 (chevreuil – sanglier)
- Repas de battue renard le 25 juin 2017
- 14 battues ont été réalisées sur la saison (2 au chevreuil – 3 au renard – 9 au sanglier)
Il a été prélevé (16 chevreuils – 3 renards – 26 sangliers)
- Distribution de venaison 2 fois dans la saison aux propriétaires et aux chasseurs
- Point Sécurité : aucun accident ni incident pour la saison 2016/2017.

➤ **Bilan Financier**

- Le trésorier a présenté le bilan financier pour la saison 2016/2017 qui a été approuvé à l'unanimité

➤ **Prévisions pour la saison 2017/2018**

- Lâcher de 40 faisans et 10 perdreaux en 2 fois
- Plan de chasse chevreuil commun avec Brassempouy {calendrier des battues à venir}
- Prix des cartes inchangé : 16 € et 46 € pour les membres facultatifs
- Demande de M. Olivier Beylacq pour la création d'un poste de chasse au filet sur la parcelle C315 lui appartenant. Après délibération l'ACCA a émis un avis favorable (15 voix pour et 3 abstentions).

Rappel des règles par le Président :

- Toutes personnes ayant un poste fixe déclaré doit chasser la palombe uniquement dans son installation du 01 Octobre au 20 Novembre, afin d'être respecté et de respecter les autres chasseurs n'ayant pas de poste fixe.
- Remise des cartes le 08 Septembre 2017 de 18h a 20h, présentation du permis validé et de l'assurance (obligatoire)
- Banquet de la chasse prévu pour le samedi 09 Septembre 2017
- Demande pour être garde particulier sur l'ACCA (aucun volontaire)
- Renouvellement du tiers sortant (Castets Didier – Dulau Pascal – Dumas Fabrice) ont été réélus à l'unanimité.

ACCA de Cazalis

➤ Questions Diverses

- Achat d'une paire de Talkies Walkies
- Contribution de l'ACCA de Cazalis pour participer aux banquets de chasse des ACCA voisines à hauteur de 60€ (6 communes).
- Territoire de chasse de Cazalis sur les communes voisines.

Merci de vous respecter pour une meilleure entente

REGLEMENT INTERIEUR

- Pour l'obtention d'une carte de membre facultatif, faire une demande écrite au président avant le 1^{er} avril de l'année en cours et la renouveler tous les ans. Cette dernière sera étudiée en Assemblée Générale.
- Pour créer un poste fixe de chasse à la palombe, faire une demande écrite au Président de l'ACCA qui soumettra cette dernière à l'Assemblée Générale.
- Fermeture de la chasse au faisan le 20 novembre
- Chasse au lièvre interdite sauf 2 jours fixés par l'ACCA et 3 prises maximum
- Pendant les battues aux chevreuils toute autre chasse est interdite sur le territoire de l'ACCA de 8h00 à 13h00.

Le Président

JP-LASSERRE



Les animations de l'ACCA de Cazalis

Les Principales Animation de l'ACCA 2017

- 27 janvier 2017 : Concours de Belote
- 24 mai 2017 : Banquet de fin de battue
- 25 novembre 2017 : Banquet communal
- 9 décembre 2017 : Participation au Téléthon

Les animations de l'ACCA de Cazalis



Le 27 janvier a eu lieu le traditionnel concours de belote.

24 équipes se sont mesurées afin de remporter le premier prix mis en jeu. Au final, toutes les équipes ont été récompensées.



Le 24 mai les piqueurs, les présidents des communes voisines, les chasseurs membres de l'ACCA de CAZALIS ayant participé aux battues, le conseil municipal, ont été invités à un repas, afin de les remercier de l'aide qu'ils nous ont apportés tout au long de l'année.



Le banquet annuel a été déplacé au 25 novembre.

120 personnes ont honoré l'invitation pour ce repas réalisé par Thierry Cazenave (Le Vieux Tachoire), qui nous a encore une fois régales.

